

**ANNULÉE PAR DÉLIB N°2025/29/07/01 ET  
REEMPLACÉE PAR DÉLIBÉRATION  
N°2025/29/07/02 et N°2025/29/07/03**

2025/23/05/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPEON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham (arrivée à 20h43, après l'élection de la secrétaire de séance), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham (jusqu'à 20h43), TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, TROALEN Anne à PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc à BOUËDEC Jean-Michel.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 13/05/2025  
Convocation affichée le : 16/05/2025

Reçu en Préfecture de VANNES le 03/06/2025

Publié ou notifié le 03/06/2025

Certifié exécutoire le 03/06/2025

A GOURIN, le 03/06/2025...

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Publié ou notifié le 03/06/2025

Présents : 19 \*

Certifié exécutoire le 03/06/2025

Procuration (s) : 3 \*

A GOURIN, le 03/06/2025...



**\* VU l'article 2131-11 du CGCT, NÉDÉLEC Rémi, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, membres du conseil intéressés à l'affaire qui fait l'objet de la délibération, se sont retirés de la salle et n'ont pas participé au vote. PHILIPPE Jean-Luc, membre absent avec procuration à BOUËDEC Jean-Michel, également intéressé à l'affaire en question, n'a pas été représenté lors du vote.**

**1- PETITES VILLES DE DEMAIN - FONDS FAÇADES - RÈGLEMENT DE SUBVENTION**

Dans le cadre du plan d'actions de revitalisation engagé au titre du dispositif Petites Villes de Demain, Monsieur le Maire explique que la mise en œuvre d'un fonds façades vise à encourager les travaux de rénovation en proposant :

- un guide des bonnes pratiques pour la mise en valeur architecturale des façades,
- des subventions destinées à inciter les propriétaires à engager des travaux de réhabilitation.



## Département du MORBIHAN

Ce dispositif est encadré par un règlement de subvention qui précise notamment les conditions d'éligibilité auxquelles doivent répondre les demandeurs.

À cette fin, Monsieur le Maire présente le règlement de subvention relatif au fonds façades et sollicite du conseil municipal :

- la validation de la mise en place du dispositif avec ses conditions d'éligibilité,
- l'approbation du versement des subventions,
- l'adoption du périmètre d'éligibilité défini pour son application.

VU le règlement de subvention joint en annexe de la présente délibération,

VU l'article 2131-11 du CGCT, 5 membres du conseil qui sont intéressés à l'affaire qui fait l'objet de la délibération se sont retirés de la salle et n'ont pas participé au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL,

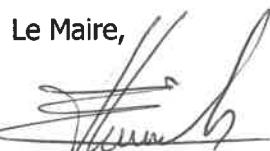
Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**VALIDE** la mise en place du dispositif avec ses conditions d'éligibilité,

**APPROUVE** le versement des subventions,

**ADOpte** le périmètre d'éligibilité défini pour son application.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 23 mai 2025

Le Maire,  


Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

  
Catherine HENRY.